BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 2 février 2017 portant changement d'appellation de la brigade de recherches de Briey (Meurthe-et-Moselle)

NOR: INTJ1702185A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1er

La brigade de recherches de Briey prend l'appellation de brigade de recherches de Val-de-Briey à compter du 25 janvier 2017.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade de recherches de Val-de-Briey exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :

Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,
A Browaëys